



ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 12 / 02 / 2026 à 23:08

Date de publication : samedi 27 juillet 2024 à 03:26

Type : Texte libre

Localisation : 42 - Loire

Support de parution : LyonCapitale.fr

Association Théâtre le Verso

Siège social : 61 rue de la Richelandière –
42100 SAINT-ETIENNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Déclarée à la Préfecture de la Loire le 2 juin
2024

RNA : W423015446

Travelling Théâtre - Le Verso,
association régie par la loi du 1er juillet
1901, ayant son siège social au 61 rue de la
Richelandière - 42100 SAINT-ETIENNE,
déclarée à la Préfecture de la Loire le 5
décembre 1988, n° RNA W423008922,
SIREN n°402 134 662, ayant pour objet la
création théâtrale et la diffusion culturelle,

fait apport par voie d'apport partiel d'actif à
l'Association Théâtre le Verso, ayant
pour objet :

- la création et la diffusion de spectacles vivants,
- l'accompagnement des jeunes compagnies du territoire,
- la mise en place et l'accompagnement d'action de médiation et d'éducation artistique et culturelle,
- l'organisation de manifestations et toutes initiatives pouvant aider à la promotion de l'association,
- toute activité mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social,

de sa branche complète et autonome d'activité de gestion du Théâtre le Verso dont l'actif a été évalué à 42 430,72 € moyennant la prise en charge d'un passif évalué à 5 144,80 €. Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés provisoirement sur la base des comptes de Travelling Théâtre - Le Verso arrêtés au 31 décembre 2023, et seront transmis sur la base des comptes de Travelling Théâtre - Le Verso au 31 décembre 2024.

L'Association Théâtre le Verso reprend l'intégralité du patrimoine et des engagements souscrits par Travelling Théâtre - Le Verso et se substitue à cette dernière pour assurer la poursuite de ses droits et obligations au titre de la branche d'activité apportée.

L'apport partiel d'actif prendra effet différé au 31 décembre 2024, sous réserve de la levée de l'ensemble des conditions suspensives prévues au traité.

L'apport partiel d'actif a été arrêté par le conseil d'administration de Travelling Théâtre - Le Verso le 13 juin 2024 et le bureau de l'Association Théâtre le Verso le 20 juin 2024.

Les dates des assemblées générales extraordinaires appelées à statuer sur l'opération d'apport partiel d'actif sont le 16 septembre 2024 pour l'Association Théâtre le Verso et le 27 août 2024 pour Travelling Théâtre - Le Verso.

Pour avis

Le bureau

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

<https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/f92fbbff-bf39-461e-8740-9fa468eb9b1d-form-instance>